



Préfecture de ALPES-MARITIMES
ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 06

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 28 septembre 2023

MAIRIE DE CANTARON
Mairie
45 Place de l'Ecole
06340 CANTARON

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

CANTARON

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00247185		Prélevé le : jeudi 21 septembre 2023 à 09h31
Unité de gestion	0033	CANTARON	par : PRELEVEUR CARSO YVON MARTINE
Installation	UDI 000760	CANTARON VILLAGE + HAMEAU COGNAS	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000000929	RESEAU CANTARON VILLAGE + COGNAS	
Localisation exacte		ROBINET MAIRIE	
Commune		CANTARON	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	23,5 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,22 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,25 mg(Cl2)/L				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00247197 Référence laboratoire : LSE2309-15569


	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,95	unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	515	µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00247185)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général,
le directeur adjoint
de la délégation des Alpes-Maritimes,



Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).